

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Philippe Levillain
(séance du lundi 21 novembre 2016)

Yvon Gattaz : Ma première question, vous y avez répondu par les premiers mots de votre communication : la France est-elle vraiment toujours la « fille aînée de l'Église » ? Ma deuxième question est la suivante : notre nouveau pape étant un réformateur – vous avez employé ce mot à plusieurs reprises –, il est donc un innovateur, et j'aime beaucoup les innovateurs, vous le savez. Malheureusement, les innovateurs brisent les traditions. Ils ne font que cela. On les traite de ravageurs, de destructeurs. Vous connaissez tous la destruction créatrice de Schumpeter et il est vrai qu'on ne peut pas réformer les choses sans détruire un petit peu ce qui existait avant. Or, le Vatican était le temple même des traditions, puisque jadis de mauvais esprits avaient traité le Vatican de « fontaine pétrifiante », ce qui n'était pas très gentil et sans doute inexact. Ma question est liée aux récentes nominations de dix-sept cardinaux, intervenues, je crois, la semaine dernière. J'ai remarqué qu'il y avait cinq Européens seulement, ce qui prouve le statut mondial et international que tient à donner le pape à ses cardinaux, et à raison. Il y en a douze hors d'Europe, cinq européens. Malheureusement, il n'y a pas de Français dans les Européens, vous l'avez remarqué. Il y a un Belge, deux Italiens, un Espagnol et un Albanais. Cela a-t-il une signification pour vous ou bien cela n'a-t-il aucun caractère de gravité ? Et ma troisième et dernière question, reliée à la première, est la suivante : croyez-vous que le pape va garder avec la France les rapports de ses prédécesseurs ou risque de changer un peu les relations diplomatiques entre la France et le Vatican ?

Réponse : La question des rapports du pape François et du Vatican – qui est l'organe de gouvernement – avec la France est régulièrement posée. Elle se pose dans le domaine politique plus que dans le domaine dogmatique, quoique la position actuelle du pape François ait engendré une situation paradoxale puisque c'est au sein même des catholiques pratiquants ou des personnes proches du christianisme que les réserves les plus grandes sont exprimées. De plus, ce sont les indifférents, les agnostiques, les anticléricaux (il y en a encore) qui trouvent que ce pape est d'une modernité foudroyante et qu'il répond à toutes les questions de la morale individuelle et sociétale avec une pertinence qui convient. Tel est le problème de la différence entre la théorie et sa pratique. C'est un paradoxe, car c'est vraiment la première fois que le phénomène se produit de manière aussi forte. Les événements autour de Vatican II et de l'encyclique *Humanæ Vitæ* sont insignifiants en comparaison. Or, c'est un pape qui vient de loin, comme il l'a dit lui-même ainsi que son anté-prédécesseur, et qui n'a pas de culture européenne bien que jésuite (il a bénéficié, en théorie, d'une formation universelle de dix ans, même si elle est plus ou moins appropriée au pays et au tempérament). Et ce Jésuite est incompréhensible pour beaucoup plus de Français que d'Allemands, d'Espagnols et même d'Italiens. Parce que la France est un pays laïque et que sur certains points il ne se décide pas assez, comme les divorcés remariés, ou bien il a des paroles ambiguës, par exemple sur l'homosexualité ou la question de la pratique de la communion, ou

l'adoption, etc. Je dirais que l'image véhiculée par le Pape François est celle d'un pape non-européen, qui n'est pas venu en France. Peut-être a-t-il ignoré que Strasbourg était en France quand il est venu devant le Parlement de Strasbourg (je n'en sais rien), mais il est assez étrange qu'il soit le seul qui n'ait pas fait de visite en France. Parce que la France, un peu comme les Romains, est fascinée par le pape, autre paradoxe. Il se trouve aussi que, depuis maintenant un certain temps, il n'y a pas de grande figure cardinalice française au Saint-Siège. La situation de la France en 1965, à la fin du concile, était extraordinaire : on comptait treize cardinaux français, cardinaux de curie ou résidentiels. Actuellement, il n'y en a pas beaucoup, et ils n'ont pas une influence flagrante, ni même déterminante, et ne représentent pas même un levier pour intervenir auprès du Saint-Siège. Nous sommes donc devant un cas spécifique. Je crois que le pape est indifférent aux tempéraments et que sa position est très difficile à comprendre pour des Français.

*
* *

Yves Gaudemet : Je voudrais revenir sur la période de la marche sur Rome et des accords du Latran. J'ai compris que Mussolini, dès la marche sur Rome, au début du *Ventennio*, avait en perspective ce qui deviendra les accords du Latran. On dispose maintenant largement de la correspondance qui a été échangée et des notes diplomatiques. J'ai le sentiment que Mussolini était finalement plutôt demandeur, jusqu'à aller à un certain nombre d'accommodements de caractère personnel dans sa situation, comme le montre le baptême de Rachele. Seconde question que je voudrais vous poser sur cette époque-là : comment finalement l'expédition d'Éthiopie, qui concernait tout de même un empire chrétien, même si ce n'était pas l'Église romaine, a-t-elle été comprise par le pape ? Comment a-t-il accompagné cette expédition ou s'y est-il au contraire opposé pour des raisons que l'on pourrait comprendre aussi ?

Réponse : Mussolini est parfaitement demandeur. Il espère développer l'influence d'un clérico-fascisme, et il demande des sacrifices au pape Pie XI qui est un pape concordataire. Il ne faut pas oublier que Pie XI, dès le début de son pontificat, cherche à négocier un concordat avec Lénine. Cet axe en direction de l'URSS, maintenant de la Russie, est un enjeu permanent du Saint-Siège. C'est ainsi que Jean XXIII, qui a des relations très fortes dans les pays des Balkans, réussit à obtenir une conciliation avant le concile Vatican II en faveur de la libération d'ecclésiastiques des pays de l'Est. Voilà pourquoi, à mon avis, c'est Khrouchtchev qui demande à Jean XXIII de porter la négociation vers Kennedy. Il est sûr que des échanges téléphoniques ont eu lieu. Personne n'a vraiment entrepris de recherches approfondies sur ce point, de manière scientifique s'entend.

Mussolini se trouve demandeur parce qu'il y a un persécuteur et un persécuté et que le persécuteur voudrait bien quand même, tout en persécutant, obtenir des amodiations de portée politique. Un pas est accompli dans ce sens par Pie XI, – c'est la fin du *Partito Popolare Italiano*, lequel monte, comme on dit, sur l'Aventin, et enlève déjà une épine du pied dans la politique de Mussolini. Un apaisement suit les accords du Latran, qui sont quand même l'objet de dix ans de négociations très longues, très pointilleuses. C'est le cardinal Gasparri qui a fait le code de 1917, lequel s'impose avant

même les accords du Latran. Il s'agit un marché de dupes, mais qui est plus favorable au Vatican, sur le long terme, qu'à Mussolini. Le pape continue de faire de concessions pour sauvegarder les catholiques italiens, qui sont une puissance intellectuelle aussi forte que celle de la France dans l'entre-deux-guerres. Il y a aussi un catholicisme militant, à l'exemple de la FUCI qui a comme aumônier principal le futur Paul VI, M^{gr} Montini. C'est un jeu de poids et de contrepoids.

Pour l'Éthiopie, le pape est très embarrassé, car c'est un empire chrétien, comme vous le dites, mais d'autre part il voit bien qu'un impérialisme italien recueille l'adhésion des foules. Les ruptures sont toujours étranges. Vous avez lu comme moi ce livre récent de David Kertzer sur Pie XI, *Le Pape et Mussolini* (Paris, Les Arènes, 2016). Le pape ne veut pas perdre l'Italie chrétienne, mais une limite se pose également pour Mussolini, qui ne peut pas faire ce qu'a pu faire Hitler en Allemagne. La rupture officielle intervient avec le fameux séjour de Hitler à Rome qui a donné lieu au fameux film *Une journée particulière*. Mais cela constitue encore une façade. Le bruit court dans l'historiographie italienne que Mussolini a fait empoisonner le pape, parce que celui-ci comptait lui faire de grandes leçons pour critiquer son attitude vis-à-vis de Hitler. Cela n'a jamais été vérifié non plus. Mais il est vrai que le pape meurt à temps. Des coïncidences étranges se produisent dans l'histoire, qu'on ne peut pas vraiment élucider. La curie romaine était très partagée et Pie XI avait un secrétaire d'État qui était tout de même différent de ce que sera Casaroli plus tard.

*
* *

Bruno Cotte : Comment la diplomatie vaticane est-elle organisée ? Est-elle très institutionnalisée, ou à géométrie variable, selon les questions internationales qu'il faut aborder ? Je m'explique. Est-elle, en dehors des initiatives que peut prendre le pape et des déplacements qu'il peut effectuer, souvent spectaculaires, l'apanage du secrétaire d'État ou de tel ou tel « ministère » de la curie, ou est-elle, de manière prioritaire, confiée à ses envoyés spéciaux (Yvon Gattaz évoquait tout à l'heure le cardinal Etchegaray) qui sont invités à se rendre, à un moment donné, dans un pays donné, sur une question donnée ? Existe-t-il un « domaine réservé », pour utiliser une terminologie à la française, qui serait parcimonieusement délégué ?

Réponse : Il est connu maintenant que le cardinal Etchegaray et René Rémond ont été mandatés expressément en Chine, en mission secrète, pour prendre contact avec l'Église souterraine en 1980. J'en avais reçu la confiance de René Rémond quand j'étais en poste à Rome à l'époque. Des émissaires spéciaux sont effectivement envoyés selon les circonstances et négocient ou participent à cette politique des petits pas. Les relations actuelles entre la Chine et le Saint-Siège le prouvent : un pas en avant, un pas en arrière – ce qui en général se fait au détriment du Saint-Siège. Cela nécessite une patience très longue, que Casaroli appelait « le martyr de la patience » : essayer petit à petit, par des contacts, que les positions s'assouplissent du côté de Pékin, comme ce fut le cas du côté de Moscou pour le concile. On ne sait pas toujours tout. Le secret, pour le coup, est une composante fondamentale. Quand on divulgue un secret, au Vatican (parler ainsi au pape dans les ascenseurs est nouveau), quiconque révèle un fait très secret voit brûler ses vaisseaux, comme c'est un peu le cas dans tous les pays. Des ambassadeurs de

France, des conseillers privés, ont pu trop parler : ils ont été, par conséquent, brusquement mis à l'écart par le silence religieux. Ces missions secrètes constituent une donnée, et il en existe beaucoup d'autres.

Le reste appartient aux institutions. Du point de vue juridique, tout ce qui relève des traités est signé par l'intermédiaire du secrétaire d'État. Le pape signe seulement des encycliques ou des actes apostoliques qui concernent la pastorale et l'exercice du magistère. Pour ce qui est des démarches telles les médiations et bons offices dont j'ai parlé tout à l'heure, je prends l'exemple actuel du Venezuela, qui n'avance pas. Le pape François a écrit au président Maduro que la situation sociale, économique et politique du Venezuela ne pouvait pas durer. C'est lui qui, en retour, a reçu de la part du parti d'opposition à Maduro la demande de bons offices, bons offices au sein desquels le pape se trouvait parmi d'autres, ce qui, je pense, n'était pas vraiment de son goût. Ensuite, un jeu a commencé entre les deux. Le pape a invité le président Maduro au Vatican, et ils se sont encore embourbés dans cette négociation qui n'avance pas, mais qui a eu l'avantage de stabiliser la situation, puisque les uns et les autres ont accepté le principe d'un référendum qui n'a toujours pas eu lieu. C'est très long. Regardez : la médiation sur le canal de Beagle a duré dix ans. Jean-Paul II recueille les fruits de son prédécesseur Paul VI. Et la difficulté était déjà établie depuis la fin du XIX^e siècle.

Le système est ainsi très cloisonné. Des faits sont connus, d'autres moins. Mais je crois qu'une très grande persévérance se fait jour depuis 1885 et la négociation sur les îles Carolines, à savoir que le Vatican suit une politique d'interventions et de défense de la chrétienté et de ses intérêts.

Les nonces sont des personnages très importants. Ce sont les représentants personnels du Saint-Siège. Ils bénéficient de l'immunité comme tous les ambassadeurs. Benoît XV était nonce à Madrid.

Bruno Cotte : Comment sont choisis les nonces ?

Réponse : Sur proposition de la secrétairerie d'État. Ils entraient autrefois dans une école spéciale de formation des nonces. Ils sont nommés à la discrétion du secrétaire d'État et surtout du secrétaire pour les relations avec les États, qui est un homme très important et joue un rôle fondamental. Le cardinal Tauran occupait naguère cette fonction. N'oubliez pas que le cardinal Sodano avait été nonce au Chili avant d'être secrétaire d'État.

Je pense qu'on doit parler de politique extérieure du Saint-Siège avant de parler de politique étrangère. Rien n'est étranger au Saint-Siège du fait de sa vocation universelle. On peut dire qu'il s'agit d'une politique extérieure aux intérêts propres, dans le domaine dogmatique, de l'Église, mais non pas une politique étrangère.

*

* *

Georges-Henri Soutou : C'était un exposé passionnant sur une des questions les plus difficiles qui se posent non seulement aux juristes internationaux mais aussi aux historiens des relations internationales – et c'est uniquement à ce titre que j'ai la moindre autorité pour faire une remarque qui se terminera par une interrogation plutôt que par une question. Dès les prodromes de l'unité italienne, lorsque le sujet devient tout

à fait aigu sous Napoléon III et sous Cavour, à Paris et à Turin, la question est posée très clairement. Cavour a parfaitement compris le problème qu'allait poser l'unification italienne, qui pour lui dès le début devait un jour comprendre Rome pour capitale, selon le titre d'un magnifique discours, son dernier grand discours, qui est encore aujourd'hui émouvant à lire et que je trouve superbe : « Rome capitale ». On n'y trouve évidemment plus de place pour le Saint-Siège, au sens territorial ou souverain du terme. Quelle est la formule de Cavour ? « L'Église libre dans l'État libre », c'est-à-dire une formule parfaitement en conformité avec le libéralisme – doctrine ou idéologie, comme vous voudrez. Ce qui est intéressant, c'est que son partenaire Napoléon III, qui lui n'a pas le Saint-Siège sur son territoire mais qui a des catholiques sur lesquels son régime s'appuie, commence au début par évoquer l'idée d'une confédération italienne qui aurait compris différents éléments et aurait été présidée par le pape, ce qui eût été une façon de retarder ou d'escamoter le problème que vous avez souligné. Quand il se rend compte que ce n'est pas possible, parce qu'il n'est pas question pour Cavour de se contenter d'une confédération italienne, il suscite en 1859 d'un journaliste une véritable étude sous le titre *le Pape et le Congrès* dans lequel l'auteur dit qu'au fond le pape sera d'autant plus grand qu'il aura moins de territoire à contrôler, parce que son pouvoir sera pleinement spirituel. Moins il aura de pouvoir temporel, et plus il aura de pouvoir spirituel, cet équilibre entre les deux répondant évidemment à la vieille tradition des deux glaives qui touche, pour cette époque qui connaissait encore un peu de théologie, à des domaines extrêmement sensibles. La suite, vous nous l'avez racontée, mais la République française, de son point de vue, en rompant les relations diplomatiques avec le Saint-Siège en 1902, et par la loi de séparation de 1905, réalise d'une certaine façon le projet de Cavour de l'Église libre dans l'État libre. L'Église libre : les nominations d'évêques, entre 1905 et 1920, ne concernent nullement le gouvernement français – c'est tout de même une base essentielle des libertés de l'Église – et l'État français a repris sa liberté par rapport au concordat napoléonien. La seule chose, c'est que cette formule d'inspiration « libérale » fait apparaître tout de suite un problème : la République française n'a plus aucun contrôle sur les nominations d'évêques. D'où en 1920, le rétablissement des relations diplomatiques, que tout le monde salue avec enthousiasme après la guerre et la canonisation de Jeanne d'Arc mais qui comporte un intéressant codicille. À partir de ce moment là, de façon informelle mais tout à fait précise, le gouvernement français a de nouveau son mot à dire sur les nominations d'évêques. Je ne vais pas entrer dans cette question délicate ; mais les gouvernements faisaient savoir à Rome ce qu'ils pensaient de tel ou tel candidat que le Saint-Siège avait en tête... D'une certaine façon, l'équilibre libéral, dans le cas français, n'a donc pas fonctionné, pour des raisons qui mériteraient d'être approfondies et qui renvoient à la question qu'on vous a posée sur la « fille aînée de l'Église ». J'aimerais que vous nous disiez dans quelle mesure le rôle international du Saint-Siège n'est pas là, dans ce cas très précis, renforcé par le rétablissement des relations diplomatiques en 1920, mais au détriment de la liberté fondamentale de l'Église sur le plan religieux. N'y a-t-il pas une contradiction ou un équilibre au moins très difficile à établir entre les deux termes et qui à mon avis est peut-être un problème insoluble ?

Réponse : La formule « L'Église libre dans l'État libre » est une formule des catholiques libéraux, c'est une formule mennaisienne. Elle apparaît pour la première fois dans *L'Avenir*. Elle est reprise ensuite et constitue une sorte de charte qui dans l'esprit

de Lamennais était plutôt destinée à favoriser l'Église qu'à défavoriser les États. L'équilibre était très précaire dans une pensée qui à l'époque était encore très marquée par l'union entre l'Église et l'État et par la monarchie absolue. Il apparaît que la séparation de l'Église et de l'État (déjà prévue par le Programme de Belleville en 1869) s'est inscrite dans les mœurs. Elle fait partie de la culture du Parti radical, d'un esprit des Lumières adapté à des fonctions démocratiques que n'encombre pas le cléricalisme. D'ailleurs, à ce sujet, vous savez qu'il y a une asymétrie entre cléricalisme et anticléricalisme, si j'ose dire, de sorte que, quand Gambetta prononce la fameuse formule « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », il désigne en fait l'excès de ce qu'est l'Église catholique dans la société française, et notamment, comme l'a dit M^{gr} Pie je crois, à propos de la réaction catholique pendant le règne de Napoléon III, l'idée que le cléricalisme est véritablement une sorte de poids sur la société française. La séparation de l'Église et de l'État est un peu une surprise dans ses conséquences pour le gouvernement français, parce que le pape est libre et donc va nommer, entre 1905 et 1924, des évêques qu'on dit ultramontains, qui ne se piquent pas du tout d'un pragmatisme dicté par la séparation. Marc Minier l'a très bien analysé dans une étude sur l'épiscopat. L'Église se rend donc compte que sa liberté est précieuse. Les relations qui reprennent en 1924 entre le gouvernement français et le Saint-Siège sont difficiles des deux côtés parce que personne ne veut lâcher. Cela sera nécessaire, car la Première Guerre mondiale, avec le retour d'une ferveur considérable dans la société française, amène à voir tout de même les intérêts français devant le Saint-Siège qui va lui-même trouver une solution avec l'Italie. Vous dites que c'est insoluble. Je crois que cela a été résolu quand même à Vatican II. Aujourd'hui, l'Église est libre dans l'État libre. Inversement, toute la diplomatie consiste à joindre les deux bouts de la chaîne et à faire en sorte que l'on s'accorde sur les évêques qui vont être nommés. D'après un témoignage que j'avais recueilli d'un nonce quand j'étais à Rome, le cardinal Bertoli, le général de Gaulle ne s'était opposé qu'une seule fois à la nomination d'un évêque. Sinon il laissait le Vatican choisir, sur la *terna* (liste de trois évêques à nommer). C'est un témoignage qui n'a jamais été réfuté.

*
* *

Jean-Robert Pitte : Merci pour ces informations prises aux bonnes sources écrites mais aussi orales, ces confidences que vous nous confiez sont très utiles. Vous évoquez la mission secrète confiée par le pape au cardinal Etchegaray et à René Rémond concernant la Chine. Est-ce que l'on sait des choses sur les relations précises qui auraient eu lieu entre Jean-Paul II et Reagan ou Margaret Thatcher, au moment de la mise au point de cette politique incroyablement audacieuse de Jean-Paul II à propos de la Pologne et de l'Union soviétique ? Y a-t-il eu concertation ? Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de trace écrite de ces contacts mais il est impensable que cela se soit passé de par la seule volonté de Jean-Paul II agissant depuis le Vatican.

Réponse : Sur l'affaire de 1981, je suis sûr de moi comme de l'univers. Il n'a pris aucun contact. C'est lorsqu'il a vu arriver au pouvoir Jaruzelski comme chef de l'exécutif qu'il s'est enflammé. J'étais avec ma famille sur la place Saint-Pierre le dimanche de Pâques ; il a dit nettement : « J'irai en Pologne ». J'ai trouvé cela personnellement très

audacieux, pour ne pas dire téméraire et peu crédible, parce que : « Le Vatican, combien de divisions ? » Il était impossible qu'un pape se rende seul et atterrisse même sur le territoire de sa propre nation sans obtenir l'autorisation des autorités polonaises. Le pape François, dans le même ordre d'idées, quand il est revenu de Corée du Sud, a dit brutalement : « Je vais atterrir à Erbil ». On lui a dit que c'était impossible, qu'il fallait prévenir, suivant un protocole. Quand Jean-Paul II s'est rendu à Sarajevo, c'était contre vents et marées, contre la curie romaine, et, d'après ce que je sais, cela a été un véritable tohu-bohu au Vatican de lui organiser ce voyage parce qu'on pensait qu'il allait certainement être pris sous un feu de rafales. L'affaire de la Pologne, l'affaire de Sarajevo, l'affaire d'Erbil me paraissent relever de ce qu'un pape a de plus indépendant et libre. Je peux aussi attester – c'est le cardinal Tauran qui me l'a dit ; par conséquent, je ne peux pas récuser ce témoignage surtout qu'il est public – que quand Benoît XVI a voulu aller en Israël, le cardinal Tauran s'y est opposé. Il a déclaré au pape que ce voyage était inopportun. Le pape y est allé quand même et le voyage fut réussi. Le programme que le pape avait projeté ne plaisait pas au cardinal Tauran et par conséquent il le lui a dit. Donc, quand vous me posez la question de savoir ce qu'il a dit à Reagan, ou à Thatcher, je ne peux pas démêler la vérité. De grands experts peuvent certainement le faire à ma place, mais, de l'extérieur, la volonté de Jean-Paul II était absolument ferme. Pour la Pologne, il n'y a pas l'ombre d'un doute. Il y est allé, il y serait allé.

*
* *

Haïm Korsia : Merci pour ces explications, lumineuses comme toujours, avec notamment un *distinguo* formidable entre les affaires extérieures et les affaires étrangères. Justement, dans votre dernière phrase, vous avez parlé du voyage en Israël. Il est évident que la déclaration du Vatican en 1993 reconnaissant l'État d'Israël n'a pu être amorcée que par Vatican II, c'est-à-dire par Jean XXIII et Paul VI, parce qu'un acte de politique étrangère (reconnaître l'existence d'un État), renvoie, pour l'État d'Israël, à l'idée que l'Église a longtemps véhiculée, d'un peuple condamné à l'errance. Or, s'il n'y a plus de condamnation à l'errance, c'est qu'il y a la reconnaissance de la non faute. Une question de politique étrangère prend un poids théologique essentiel. Comment voyez-vous cela ?

Réponse : La question d'Israël, à Vatican II, a été tumultueuse, comme l'héritage avant Vatican II était déjà tumultueux. Une question théologique intervient, vous le dites fort bien, qui sera discutée dans ce qui deviendra la déclaration *Nostra Aetate*. Auparavant, la figure ambiguë de Pie XII, comme vous le savez, est appréciée par Israël jusqu'à la parution de la pièce *Le Vicaire*, alors que le concile est commencé. La déclaration *Nostra Aetate* est alors presque prête. Sans entrer dans le détail, la liberté religieuse constitue avec *Gaudium et spes*, pendant le Concile, le point névralgique, incandescent. Il faut savoir quand même que Pie XII, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est populaire auprès de bon nombre de Juifs et que la question de savoir qui il a sauvé et qui il n'a pas sauvé n'est soulevée qu'en 1964. Le grand rabbin de Rome s'est converti, de Zoller devient Zolli et se fait baptiser sous le nom d'Eugenio à cause de Pie XII. En 1943 se pose aussi la question de Rome ville ouverte. Pie XII est profondément populaire. *Le Vicaire*, repris par *Amen* de Costa-Gavras, sème le trouble

dans les consciences. D'autre part la création de l'État d'Israël comporte un point non moins incandescent qui est le statut de Jérusalem. Des négociations sont engagées dès 1950 avec Meir Mendès qui n'a en fait qu'un petit bureau à l'ambassade des États-Unis. Cette affaire de la création de l'État d'Israël engendre de multiples problèmes et surtout Jérusalem ; or, le Saint-Siège ne veut pas céder sur Jérusalem. Dès 1949, il propose l'internationalisation de Jérusalem, ce qui ne marche pas.

Je reviens très brièvement sur *Nostra Aetate*. La question qui se pose est justement celle de laver les Juifs de la mort du Christ et de l'accusation de déicide. Je fais partie de ceux qui considèrent (je ne suis pas le seul, l'abbé Laurentin le pense aussi) que le paragraphe 4 de *Nostra Aetate* n'est pas clair du tout. Certes, les Juifs sont lavés du déicide, mais dans un ensemble de peuples persécutés au sein desquels se trouve Israël. Cette position est satisfaisante, mais pas totalement, parce qu'elle tient par un équilibre subtil. Après cela, Israël est reconnu *de facto*, mais *de jure*, cela intervient en 1993. Et là, la situation est à peu près claire. Mais les circonstances actuelles des relations israélo-palestiniennes impliquent que les uns comprennent très bien les états de faits mais pas les autres. Le premier voyage en Israël de Paul VI en 1964, qui est son premier grand voyage, voyage pastoral et non politique, s'avère sous ce rapport très équilibré : on ne parle pas de voyage en Israël, mais de voyage en Terre sainte, ce qui n'est pas du tout pareil. Le Saint-Siège ne reconnaît pas Israël, donc Paul VI se rend en Terre sainte. Jean-Paul II, le premier, fera un voyage en Israël.

Haim Korsia : L'accusation de déicide n'apparaît pas à Vatican II, dont c'est peut-être la seule faiblesse. Les Sœurs de Sion, qui ont préparé le travail préparatoire des Pères conciliaires, l'avaient mise dans la liste des choses à mentionner dans Vatican II. Les Pères conciliaires ont décidé de ne pas la mentionner, considérant (ce qui prouve qu'ils étaient plus jésuites que Pères conciliaires) que puisqu'on ne peut pas tuer Dieu, on ne peut être accusé de déicide. Ce n'est pas complètement faux sur un plan logique, mais en même temps cela avait causé tellement de morts qu'il était intéressant de le mettre. Cela montre qu'il y a toujours des équilibres au sein de l'Église.

Réponse : Le grand problème, qui n'est pas traité à fond, sinon par Émile Poulat dans la préface de *L'Encyclique cachée*, est contenu dans la relation qu'il y a entre l'antisémitisme et l'antijudaïsme. Paul VI, par exemple, avait entrepris la béatification du Père Dehon, fondateur de la compagnie des prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin, une compagnie éducative qui dispose de foules d'écoles ouvertes partout, notamment en Pologne. Or, la cause est dénoncée par un historien français qui fait remarquer que le Père Dehon, dont le cardinal Rampolla (qui faillit succéder à Léon XIII) a préfacé les ouvrages, était terriblement antisémite. Le grand débat a lieu au Vatican à ce moment-là – je peux le dire franchement, j'y ai participé –, dans lequel Benoît XVI demande à une commission spéciale de se prononcer sur ce qu'il y a d'antisémite dans ces écrits. Ils sont notoirement antisémites, parce que leur antisémitisme s'appuie sur l'antijudaïsme. Benoît XVI pose la question à la commission : est-ce que l'antisémitisme de ces écrits est relatif ou pas ? Peut-on le relativiser dans l'histoire ? Est-ce qu'on peut dire qu'à la fin du XIX^e siècle, l'antisémitisme était relatif parce qu'à cette époque tout le monde était antisémite ? Le pape demande que la commission lui fournisse un dossier à deux volets et suspend brusquement la béatification qui est préparée (tous les Dehoniens sont alors préparés à se rassembler). Benoît XVI opte pour le non parce que la commission a

tranché entre les deux (j'ai choisi personnellement le non). Cela a causé un grand tumulte, chez les Dehoniens notamment. Aujourd'hui, l'antijudaïsme a été surmonté par l'expression « nos frères aînés ».

*
* *

Jean-François Mattei : Je me permets une question naïve, mais qui rebondit sur celle posée par Jean-Robert Pitte. En ce qui concerne le rôle du Vatican dans la vie internationale, quelle importance accordez-vous à l'élection d'un pape ? Y a-t-il dans le choix du pape une intention politique, ou en tout cas diplomatique ? Naturellement je pense à Jean-Paul II ou au pape François, qui l'un et l'autre ont manifesté un intérêt diplomatique marqué. On a présenté Jean-Paul II comme un pape providentiel, justement au moment où on approchait de la chute du Mur. Et maintenant, à l'heure où on parle de mondialisation, c'est la première fois, à ma connaissance, qu'un pape non-européen est désigné. Au-delà de l'organisation d'une diplomatie, qui est pensée, qui est voulue et est dirigée, l'élection d'un pape n'a-t-elle pas une influence sur la vie internationale ?

Réponse : Si, tout à fait. Je crois qu'il y a des critères qui, vus de l'extérieur, sont élémentaires. Pie XII est élu parce que la guerre est proche et qu'on sait qu'il est un très grand diplomate, artisan de la politique vis-à-vis de l'Allemagne. Il était plutôt philogermanique mais pas philonazi. Il est choisi parce qu'on pense qu'il saura gérer la situation de guerre. Il est, de plus, le rédacteur de l'encyclique *Mit brennender Sorge*. L'élection de Paul VI, contrairement à ce qu'on a dit, a été très difficile, conformément au fameux slogan : « Qui entre pape au conclave en sort cardinal ». Mais le principe est acquis qu'il faut que les conclaves soient brefs. Donc on essaie de forcer le destin. Dans le cas de Jean XXIII, on cherche très simplement un pape de transition, car le conclave est désarmé après la mort de Pie XII, bien que celle-ci intervienne au terme d'une longue agonie. On s'attend à quelque chose. L'élection de Jean-Paul II est un fruit de Vatican II, car Wojtyła joue un rôle capital dans le concile, pour la liberté religieuse, contre la condamnation du communisme demandée par les proches de M^{gr} Lefebvre. Il prépare d'autre part le schéma de *Gaudium et spes*, qui s'appelle à l'époque le schéma XIII. Il est donc très populaire, il prêche le carême, et, d'autre part, il n'y a pas de doute, on sait que sa grande obsession est la chute du communisme. Vous savez qu'il est élu au troisième jour par 99 voix sur 111. Pour ce qui est de Benoît XVI, je crois qu'après le désarroi du mouvement perpétuel que Jean-Paul II a mis dans l'Église, on cherche un personnage stable, théologique, et qui puisse rapporter de la doctrine plutôt que de la pastoralité, même s'il s'est mis à la pastorale. Quant à Bergoglio, il s'agit d'une affaire inouïe parce qu'on ne trouve pas de successeur à Benoît XVI. Bergoglio avait eu des voix au conclave de 2005, ce qui a étonné, car on se disait : « D'où vient-il ? ». Mais c'est aussi comme si on avait voulu l'éprouver comme successeur. Plus globalement, ce que le conclave cherche désormais, c'est un personnage à la dimension universelle. Il y a malgré tout de l'inattendu.

*
* *

Laurent Stéfanini : Quelques petites notations contemporaines et peut-être de tonalité un peu plus juridique en complément de ce que vient de nous décrire, de manière très exhaustive, Philippe Levillain, puisque j'ai à la fois eu la chance d'être en poste récemment auprès du Saint-Siège et suis actuellement en train de représenter la France auprès d'une organisation internationale où le Saint-Siège entretient un observateur permanent. La situation actuelle est très bonne pour le Saint-Siège. Personne, d'abord, ne conteste sa présence dans les enceintes internationales. Ensuite, son statut d'observateur dans la plupart des forums lui permet de ne pas être impliqué dans un certain nombre de conflits politiques ou politisés du moment tout en ayant une sorte de magistrature humaniste qui va bien au-delà de la confession catholique. En 2015, le grand moment a été l'encyclique *Laudato Si'*, qui a vraiment pesé sur la négociation de la COP 21 et nous a permis d'aboutir aux accords de Paris de décembre 2015.

Pour répondre à la question de M. Cotte : les diplomates, au Saint-Siège, sont le squelette, le cœur de la curie romaine. Je dirais non seulement les diplomates, mais les diplomates italiens. Ils sont très bien formés à l'Académie pontificale ecclésiastique et ils alternent postes à l'étranger et postes de responsabilité à la curie. L'actuel secrétaire d'État est un ancien nonce, le substitut est un ancien nonce, le secrétaire aux relations avec les États, bien évidemment, est un ancien nonce, et donc je dirais que c'est le noyau dur de l'administration pontificale. Il y a d'ailleurs un élément qui me paraît évident : la structure de cet État fictif sans population permanente et sans vrai territoire, État par ailleurs confessionnel (ce qui est rare dans un monde contemporain où la plupart des États se veulent laïcs), fonctionne dans l'intérêt de l'Italie, parce qu'elle est encore aujourd'hui largement composée d'Italiens ou d'italophones. D'ailleurs le Cardinal Bergoglio a été élu parce qu'il parle parfaitement bien l'italien de par ses origines. Et puis, d'une certaine manière, la présence du Vatican à Rome permet d'assurer un poids plus grand de l'Europe à travers le monde. Comme le disait le professeur Soutou, c'est la direction de l'Union européenne qui gère les relations avec le Saint-Siège au Quai d'Orsay, déjà du temps de son père et encore aujourd'hui : depuis toujours le siège de l'Eglise catholique est installé en Europe. Il ne faut pas oublier aussi qu'en tant qu'État du Vatican, le Saint-Siège fait partie de la zone euro et de l'espace Schengen. C'est-à-dire qu'il est plus intégré dans l'Union européenne, par certains côtés, que ne l'est la Grande-Bretagne avant même le Brexit. Cette présence à Rome du Saint-Siège, de l'État du Vatican, au cœur de l'Union européenne, est aussi pour nous, Européens, un élément d'attractivité.